



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022**

### **DELIBERATIONS**

#### **FINANCES**

##### **Budget communal**

La situation comptable du compte administratif 2021 de la Commune se présente comme suit :

- Le montant des dépenses est de 825 057,70 euros en fonctionnement, et 511 008,52 euros en investissement,
- Le montant des recettes est de 1 347 533,33 euros en fonctionnement et 543 909,25 euros en investissement.
- Le résultat d'exploitation (recettes – dépenses) est de 522 475,63 euros en fonctionnement et de 32 900,73 euros en investissement.
- L'affectation des résultats s'effectue comme suit : 500 000,00 euros sont reversés en réserve sur la section d'investissement et 507 771,87 euros sont reportés en fonctionnement.

##### **Vote du compte de gestion (à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion. Il est rappelé par le Maire que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.

##### **Vote du compte administratif (à l'unanimité)**

Le Maire a présenté le compte administratif aux membres du Conseil Municipal mais ne prend pas part au vote.

Les membres du Conseil ont approuvé le Compte Administratif 2021.

##### **Affectation du résultat (à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal a approuvé l'affectation des résultats.

##### **Décision modificative N°1 (à l'unanimité)**

###### **La section d'Investissement**

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 622 000 euros.

En dépenses, il convient d'inscrire 100 000 euros à l'article 2041582 (chapitre 204) afin de prévoir les crédits nécessaires pour les travaux d'électrification, 400 000 euros à l'article 2111 (chapitre 21) pour l'opération d'acquisition des tenements fonciers quartier Le Fort et 122 000 euros à l'article 2313 (chapitre 23) pour financer le projet de construction de vestiaires.

En recettes, les crédits inscrits concernent l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour 500 000 à l'article 1068 (chapitre 10), le virement de la section de fonctionnement de 531 559,87 euros (chapitre 021). Le montant de l'emprunt prévisionnel au chapitre 16 est diminué de 409 559,87 euros.

###### **La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de : 554 559,87 euros.

En dépenses, il convient d'augmenter le virement à la section d'investissement de 531 559,87 euros, d'augmenter les crédits de 22 000 euros sur le chapitre 011 pour pallier à l'augmentation des frais d'énergie et de combustibles. Il convient d'alimenter de 1 000 euros l'article 60621 (chapitre 66) dans l'éventualité de recours à l'emprunt.

Les recettes totales se répartissent de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 507 771,87 euros (chapitre 002).

Un réajustement concernant les dotations entraîne l'inscription de crédits supplémentaires sur l'article 74121 de 35 000 euros, sur l'article 7411 de 10 278 euros, sur l'article 74127 de 1 510 euros.

### **Budget annexe de l'eau**

La situation comptable du compte administratif 2021 du budget annexe de l'eau se présente comme suit :

- Le montant des dépenses est de 284 853,17 euros en fonctionnement, et 107 102,19 euros en investissement,
- Le montant des recettes est de 320 610,79 euros en fonctionnement et 138 026,60 en investissement.
- Le résultat d'exploitation (recettes – dépenses) est de 35 757,62 euros en fonctionnement et de 30 924,41 euros en investissement.
- L'affectation des résultats s'effectue comme suit : 93 995,83 euros sont reversés en réserve sur la section d'investissement et 57 878,28 euros sont reportés en fonctionnement.

### **Vote du compte de gestion (à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion. Il est rappelé par le Maire que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice

### **Vote du compte administratif (à l'unanimité)**

Le Maire a présenté le compte administratif aux membres du Conseil Municipal mais ne prend pas part au vote.

Les membres du Conseil ont approuvé le Compte Administratif 2021.

### **Affectation du résultat (à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal a approuvé l'affectation des résultats.

### **Décision modificative N°1 (à l'unanimité)**

#### **La section d'Investissement**

La section d'Investissement s'équilibre comme suit :

Les crédits inscrits concernent le virement de la section de fonctionnement de 11 378,28 euros (chapitre 021) et l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour 93 995,83 euros à l'article 1068 (chapitre 10). Le montant de l'emprunt prévisionnel au chapitre 16 est diminué de 105 374,11 euros.

#### **La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de : 57 878,28 euros.

En dépenses, il convient d'alimenter la section de fonctionnement d'un montant de 13 000 et 2 500 euros pour les reversements de redevances à l'agence de l'eau, d'augmenter le virement à la section d'investissement de 11 378,28 euros, d'inscrire 5 000,00 euros à l'article 673 (chapitre 67) et 26 000 euros au chapitre 011 pour pallier à l'augmentation des frais d'énergie et de sous-traitance.

En recettes, l'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 57 878,28 euros (chapitre 002).

### **Signalisation d'information locale – refacturation des panneaux de signalétique (à l'unanimité)**

Il a été décidé de refacturer aux professionnels, aux hébergeurs et aux associations de Vesseaux le coût réel des panneaux supplémentaires.

## *Projets*

### **Contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traverse sud par la RD 104 – Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (SDEA) (à l'unanimité)**

Le Conseil municipal a signé le contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre pour la partie travaux de l'aménagement de la traverse sud avec le SDEA pour un coût de 37 911,95 euros HT.

### **Aménagement des espaces publics du centre bourg – demande de subvention (à l'unanimité)**

Il a été décidé de solliciter des subventions auprès du Département de l'Ardèche et de la Région pour un montant de 300 000 euros à chacune des entités.

Le montant de la dépense est estimé 1 110 461 €HT pour la partie travaux et 75 248 €HT pour la partie maîtrise d'œuvre.

### **Conventions portant autorisation de passage sur les terrains en vue de la pratique d'activité « course d'orientation » (à l'unanimité)**

L'assemblée a validé les signatures des conventions d'autorisation de passage dans le cadre de la mise en place du parcours permanent d'orientation avec les propriétaires et le Comité Départemental de Course d'Orientation

## *URBANISME*

### **Cession de la parcelle cadastrée section E n° 1792 (à l'unanimité)**

Le conseil municipal a décidé de céder la parcelle au prix de 24 200 euros à Monsieur et Madame Vivenzio Michel.

## *Associations*

### **Subvention au groupement des lieutenants de louveterie de l'Ardèche (à l'unanimité)**

Il a été décidé de verser une subvention de 150 euros au groupement des lieutenants de louveterie de l'Ardèche.

### **Subvention à l'association La Route des églises romanes u bassin d'Ardèche (à l'unanimité)**

Il a été décidé de verser une subvention de 150 euros.

### **Participation communale – classe de découverte de l'École Publique (à l'unanimité)**

Il a été décidé de verser une subvention de 430 euros à l'amicale Laïque. M. Sébastien Michel, membre de l'association, s'est retiré du vote.

### **Sensibilisation aux pratiques musicales à l'école (à l'unanimité)**

Il a été décidé de verser une participation de 365 pour l'école privée et 730 € pour l'école publique.

## *Eau-Assainissement*

### **Assainissement collectif- Réseau « Les Mappias – Les Audiberts – Les Chevaliers » - Participation aux frais de raccordement (à l'unanimité)**

Monsieur le Maire a fait part à l'assemblée du solde de paiement des travaux de réseaux publics d'eaux usées au secteur Les Mappias – Les Audiberts – Les Chevaliers. Il mentionne que selon l'article L1331.2 du Code de la Santé publique, « les communes sont autorisées à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux, diminuées des subventions éventuellement obtenues et majorées pour frais généraux ».

Il y a lieu de fixer le montant de la redevance par branchement.

Le montant total des travaux, études, frais généraux et maîtrise d'œuvre est de 36 159.35 € pour 53 branchements. La part de subvention à déduire est de 9 524.09€.

Le montant final de la redevance par branchement sera donc de 502.55 HT.

**Travaux de renforcement des réseaux hydrauliques – RD 104 – Traverse Sud de Vesseaux (à l'unanimité)**

Le plan de financement validé est comme suit :

Plan de Financement - travaux AEP et EU - RD104				
Montant total de la dépense - € HT		AEP	EU	Total
		357 000,00 €	109 000,00 €	466 000,00 €
Subventions - Département de l'Ardèche	30%	107 100,00 €	32 700,00 €	139 800,00 €
Subventions - Agence de l'eau sur l'eau potable	50%	178 500,00 €	0 €	178 500,00 €
Commune de Vesseaux - Reste à charge		71 400,00 €	76 300,00 €	147 700,00 €

FIN DE LA SEANCE